



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs d'Ecole et PEGC
Section des Hauts-de-Seine
Fédération Syndicale Unitaire

SNUipp

Fédération Syndicale Unitaire

SNUipp-FSU 92
Charlotte BOEUF
Pascal HOUDU
Secrétaires généraux

Nanterre, le vendredi 27 septembre 2013

Monsieur WUILLAMIER
Directeur Académique des Services de l'Education Nationale
Centre administratif départemental
167/177 av Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Objet : consultation sur les programmes

Monsieur le Directeur Académique,

Les écoles ont reçu jeudi 26 septembre une circulaire de votre part au sujet de la consultation nationale relative aux programmes. Vous y demandez aux collègues de se réunir et de faire parvenir la synthèse de leur école aux IEN avant le 16 octobre.

D'une part, nous tenons à rappeler que le SNUipp-FSU demande toujours à ce que cette consultation ait lieu sur une demi-journée banalisée comme ce fut le cas en 2002 et en 2008 afin que les enseignants puissent être placés dans les meilleures conditions pour réaliser ce travail professionnel d'analyse.

D'autre part, la circulaire n'a été envoyée que le 26 septembre dans les écoles, alors que la première phase de consultation débutait le 23 septembre, retardant d'autant son organisation et amputant d'autant les possibilités de réunion des équipes. Or, dans la circulaire du ministre aux recteurs portant sur la "consultation nationale relative aux programmes d'enseignement de l'école primaire", il est pourtant spécifié que cette consultation "*se déroulera pendant une période de quatre semaines ouvrables, du 23 septembre au 18 octobre 2013*". Cet envoi tardif cumulé aux autres demandes institutionnelles place les équipes dans des situations difficiles et complique d'autant l'organisation de cette consultation.

Enfin, nous serons très vigilants sur la liberté laissée aux équipes sur les modalités de réunion (choix de la date, possibilité de fractionner les heures...), conformément aux engagements du ministre dans cette même circulaire aux recteurs : "*Pour se réunir et échanger, les équipes enseignantes des écoles disposeront, pour chacune de ces deux consultations, d'un forfait de trois heures sur leur temps de service. Le premier (programmes en vigueur) sera imputé sur la nouvelle enveloppe de 24 h de concertation prévue par la circulaire du 4 février 2013; le second (nouveaux programmes) s'inscrira dans le cadre des 18 h d'animation et de formation. Vous veillerez à ce que les équipes enseignantes bénéficient des souplesses nécessaires pour organiser au mieux ces temps de réflexion partagée.*"

Donc, afin de donner aux écoles un peu de latitude dans l'organisation de cette consultation et ce malgré un calendrier restreint et déjà très chargé, nous vous demandons que les délais nationaux soient respectés et que les équipes puissent se réunir jusqu'au 18 octobre inclus.

Par ailleurs, nous venons d'apprendre que vous avez demandé aux directeurs d'écoles en RRS et en ECLAIR d'informer les familles que les élèves ne seront pas accueillis lors de la demi-journée banalisée pour la préparation des assises de l'Education Prioritaire. Nous vous rappelons qu'il n'est pas possible de demander aux municipalités de prendre la responsabilité des élèves (surtout dans des délais aussi courts) et que c'est à l'Education Nationale d'envoyer des remplaçants dans les écoles afin de permettre une concertation dans de bonnes conditions sans mettre en danger les élèves.

En attente de votre réponse,

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur Académique, nos salutations distinguées.

Charlotte BŒUF et Pascal HOUDU, co-secrétaires généraux du SNUipp-FSU92